

BULLETIN D'INSCRIPTION :

A retourner avant le 23/02/18 avec votre chèque de caution à :

ORL-DPC : 3, rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15

Tél : 01.43.22.08.34 – E-mail : orl-dpc@snorl.org

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro RPPS : _____

Date de naissance : _____ Statut : Libéral/Salarié/Mixte : _____

Tél : _____ Portable : _____

E-mail : (obligatoire) _____

FORMATIONS DPC : SAMEDI 17 MARS 2018 / Concorde Montparnasse, PARIS 14e

Plafond de prise en charge annuelle par l'ANDPC : 21h

Je m'inscris à la formation de DPC indemnisée, présentiel de 4 ou 8h + 2 h à distance :
(cochez la case de la formation choisie)

<input type="checkbox"/>	9h >13h	Traitement des apnées du sommeil par ventilation en PPC DPC N° : 44371800007 (session 3)
Experts : Dr. X.-L. Nguyen (Pneumo) Dr. B. Petelle (ORL) Animateur : Dr. M. Hanau (ORL)		Un décret est paru définissant la qualité des prescripteurs de dispositifs de PPC dans la prise en charge des apnées du sommeil. Afin de répondre à ces nouveaux critères, le CNP d'ORL avec l'AFSORL, en partenariat avec ORL-DPC, vous propose cette formation validante auprès du CNOM.
<input type="checkbox"/>	14h >18h	Traitement des apnées du sommeil par ventilation en PPC DPC N° : 44371800007 (session 4)
Experts : Dr. C. Philippe (Med.Sommeil) Dr. S. Rouhani (Endocrino Sommeil) Animateur : Dr. L. Yona (ORL)		Un décret est paru définissant la qualité des prescripteurs de dispositifs de PPC dans la prise en charge des apnées du sommeil. Afin de répondre à ces nouveaux critères, le CNP d'ORL avec l'AFSORL, en partenariat avec ORL-DPC, vous propose cette formation validante auprès du CNOM.
<input type="checkbox"/>	9h >18h	PEC des vertiges de l'adulte en pratique quotidienne (Niveau 2) DPC N° : 44371800008 (session 1)
Experts : Dr. P. Bertholon (ORL) Dr. D. Bouccara (ORL) Animateur : Dr. L. Seidermann (ORL)		Le vertige constitue dans le cadre du parcours de soins un élément important de travail en coopération avec les médecins généralistes, les neurologues, les cardiologues et les ophtalmologues voire les gériatologues. La prise en charge de cette pathologie requiert de la part des spécialistes concernés une permanente révision de leur connaissance tant sur la rigueur de l'examen clinique que sur la méthodologie des examens qu'ils vont être à même de pratiquer et d'interpréter.

Inscription :

1) Si vous n'avez pas de compte DPC : créer votre compte sur le site www.mondpc.fr (*)

➔ Pour vous inscrire à une action DPC, vous devez suivre les étapes suivantes :

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site : www.mondpc.fr
- Cliquer dans la rubrique <recherche actions> puis indiquer la référence de l'action : < 443718000.. > et sélectionner <rechercher>
- Cliquer sur <détails de l'action> en haut à droite de la page
- Aller sur < **session** > en bas de la page puis cliquer sur le bouton < s'inscrire>
- Cliquer enfin sur <valider>

2) Nous retourner dûment rempli et signé ce bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque de caution de 230€ pour l'année 2018. (Nous conserverons ce chèque durant l'année 2018 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous).

Modalités de prise en charge - Indemnisation

➔ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quel que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

➔ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

➔ INDEMNISATION ANDPC :

présentiel de 4h : 270.00 €

présentiel de 8h : 450.00 €

➔ DEJEUNER (présentiel de 8h) : pris en charge par ORL-DPC

Pour toutes questions :



01 43 22 08 34

orl-dpc@snorl.org

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : _____

Signature et cachet (obligatoire)

(*) Si vous n'avez pas de compte DPC, il vous faut le créer sur le site www.mondpc.fr en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant, qui est votre adresse mail, et le mot de passe de votre choix. Avant de commencer, munissez-vous absolument de votre numéro RPPS (figurant sur votre carte de l'ordre ou sur votre carte CPS) et de votre RIB. Vous recevrez quasi instantanément confirmation par mail de votre enregistrement et de votre mot de passe. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.